



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

408th meeting of the Council

- Foreign Affairs -

Brussels, 20 September 1976

President: Mr Max VAN DER STOEL,
Minister for Foreign Affairs
of the Netherlands

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium :

Mr Renaat VAN ELSLANDE Minister for Foreign Affairs

Denmark :

Mr Ivar NØRGAARD Minister for External Economic Affairs

Mr Jens CHRISTENSEN State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Germany :

Mr Hans-Dietrich GENSCHER Federal Minister for Foreign Affairs

Mr Hans-Jürgen WISCHNEWSKI Minister of State,
Federal Foreign Office

France :

Mr Louis de GUIRINGAUD Minister for Foreign Affairs

Ireland :

Mr Garret FITZGERALD Minister for Foreign Affairs

Italy :

Mr Arnaldo FORLANI Minister for Foreign Affairs

Luxembourg :

Mr Jean DONDELINGER Ambassador,
Permanent Representative

Netherlands:

Mr Max VAN DER STOEL

Minister for Foreign Affairs

United Kingdom:

Mr Anthony CROSLAND

Secretary of State for Foreign and
Commonwealth Affairs

Mr David OWEN

Minister of State,
Foreign Office

Commission:

Mr François-Xavier ORTOLI

President

Sir Christopher SOAMES

Vice-President

Mr Claude CHEYSSON

Member

Mr Finn Olav GUNDELACH

Member

o

o

o

WORK BEING CARRIED OUT IN THE COUNCIL

In the role conferred on it by the Paris Summit in December 1974 - i.e. that of providing co-ordination and impetus - the Council reviewed, on the basis of a document prepared by the President, the main problems outstanding in those Councils composed of Ministers other than those for foreign affairs.

This review of outstanding problems enabled the members of the Council to take stock of persisting difficulties and to consider what action should be taken so that decisions could be reached within the desired time limits.

FISHING - 200-MILE LIMIT

The Council took stock of the situation for the Community regarding the question of extending fishing limits to 200 miles following the third session of the United Nations Conference on the Law of the Sea.

It noted that the Commission would shortly be submitting proposals on the various aspects of the question, and agreed to return to it at its meeting in October.

NORTH-SOUTH DIALOGUE

The Council noted a report from the Chairman of the Permanent Representatives Committee on the work of the four Commissions of the Paris Conference on International Economic Co-operation since proceedings were resumed on 13 September.

It agreed to continue its work on this subject at its next meeting, to be held on 18 and 19 October 1976.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Commercial policy

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Decision authorizing the prolongation or tacit renewal of certain trade agreements concluded between the Member States and Non-Member countries.

The Council also adopted the Decision on the notification (before 30 September 1976) of the provisional application by the European Economic Communities of the 1976 International Coffee Agreement.

In addition, the Council adopted the Decision concluding the Framework Agreement for Commercial and Economic Co-operation signed on 6 July 1976 in Ottawa between Canada and the European Economic Communities, and approved this Agreement on behalf of Euratom. The Council also adopted the Decision on practical measures of economic co-operation within the Joint Committee.

Lastly, the Council adopted the Decision amending and supplementing the Directives for negotiations with the ARE, Lebanon, Jordan and Syria.

Appointments

Acting on a proposal from the German Government, the Council appointed Mr Dietmar CREMER, Mitglied des geschäftsführenden Bundesvorstandes des Deutschen Gewerkschaftsbundes, as a member of the Economic and Social Committee to replace Mr LAPPAS, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, i.e. until 16 September 1978.

Acting on a proposal from the United Kingdom Government, the Council appointed Dr B.S. BLACKADDER, Senior Employment Medical Adviser (Scotland), as an alternate member of the Advisory Committee on Safety, Hygiene and Health Protection at Work to replace Dr BUCHANAN, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, i.e. until 4 May 1978.

On a proposal from the United Kingdom Government, the Council appointed Mr B.D. WINKETT, Department of Employment, and Mr R. CONNELL, Employment Services Agency, as members of the Advisory Committee on Freedom of Movement for Workers for the period ending 17 March 1977 to replace Mr SULLIVAN and Mr WEAVER, who have resigned.

On a proposal from the Commission, the Council appointed the members of the Committee of Experts of the European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions.

These are:

Mrs	E. ROBERTS	Mr	F.J. JANSEN
Mr	G. BIANCHI		A. LA FONTAINE
	J.J. COFFEY		D. MOYEN
	G. CORNU		W. POEHLER
	R. FOEHR		E.J. ROBERTSON
	T. HERBORG NIELSEN		R. WEIL

The Council approved the Rules of Procedure of the Advisory Committee on Social Security for Migrant Workers, in the official languages of the Communities.

o

o

o

The Council gave the assent, requested by the Commission, in accordance with the second paragraph of Article 54 of the ECSC Treaty, to the granting of loans to bodies other than the undertakings themselves, for the financing of dwellings for the personnel of iron and steel firms in the region of Friuli.

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Regulation temporarily suspending the Common Customs Tariff duties on certain agricultural products for use mainly as feedingstuffs.

PRESS RELEASE

Brussels, 20 September 1976
1019/76 (Presse 106)

ELECTION OF THE MEMBERS OF THE ASSEMBLY
BY DIRECT UNIVERSAL SUFFRAGE

At its 408th meeting, held on 20 September 1976, the Council approved the texts concerning the election of the members of the Assembly by direct universal suffrage. Having approved the texts, the Council then signed them.

Election of the members of the Assembly by direct universal suffrage is provided for in Article 138 of the EEC Treaty and the corresponding Articles of the other Treaties.

These Articles stipulate that the Assembly shall draw up proposals for such elections.

The Assembly has drawn up two proposals:

- the first, known as the Dehousse report, was adopted on 17 May 1960,
- the second, known as the Patijn report, was adopted on 14 January 1975.

At its meeting on 15 and 16 July 1975 the European Council asked the Council to examine the problem of election of the Assembly by direct universal suffrage.

At its meeting in Rome on 1 and 2 December 1975 the European Council agreed that the election would be held on a single date during the period May-June 1978.

When it met in Luxembourg on 1 and 2 April 1976 the European Council reached a decision on the days on which the ballot would be held and the procedure whereby any implementing provisions concerning the texts adopted today would be adopted.

Finally, at its meeting on 12 and 13 July 1976 the European Council decided on the allocation of seats in the future Assembly elected by direct universal suffrage.

The texts approved and signed today comprise:

1. A Decision in which the Council adopts provisions laying down certain arrangements for the election of the members of the Assembly by direct universal suffrage, which it recommends the Member States to adopt in accordance with their respective constitutional requirements.

This Decision contains a recital to the effect that the Council intends "to give effect to the conclusions of the European Council in Rome on 1 and 2 December 1975, that the election of the Assembly should be held on a single date within the period May-June 1978".

2. An Act

The main provisions of this Act are as follows:

(a) Article 2 : determines the allocation of seats,
as follows:

Belgium	24
Denmark	16
Germany	81
France	81
Ireland	15
Italy	81
Luxembourg	6
Netherlands	25
United Kingdom	81

(b) Article 3 : lays down the term of office of
representatives (five years)

(c) Article 4 : representatives will vote on an
individual and personal basis and will not be
bound by any instructions or receive a binding mandate

(d) Article 5 : the office of representative in
the Assembly is compatible with membership of
the Parliament of a Member State.

(e) Article 6 : lays down the functions which are
incompatible with the office of representative
in the Assembly: membership of the Government of
a Member State, membership of the Commission,
office of Judge, Advocate-General or Registrar
of the Court of Justice, etc...

- (f) Article 7: the Assembly will draw up a proposal for a uniform electoral procedure. Pending the entry into force of this procedure the electoral procedure will be governed in each Member State by its national provisions.
- (g) Article 8: each Member State will determine the date on which members of the Assembly will be elected, on the understanding that the date must fall within the same period for all the Member States, this period to start on a Thursday morning and end in the evening of the following Sunday. The counting of votes may not begin until that Sunday evening after the close of polling in the Member State whose electors are the last to vote.
- (h) Article 10: the period referred to above will be determined for the first elections by the Council acting unanimously after consulting the Assembly. Subsequent elections will take place in the corresponding period five years later. This period may be brought forward or put back one month should it prove impossible to hold the elections in the Community during the period which would result from a straight forward application of the texts.

- (i) Article 12: each Member State will lay down appropriate procedures for filling any seat which falls vacant during the five-year term of office for the remainder of that period.
- (j) Article 13: any necessary implementing measures will be adopted by the Council acting unanimously on a proposal from the Assembly after consulting the Commission.
-

COMMISSION
DES
COMMUNAUTES EUROPEENNES

Bruxelles, le 17 septembre 1976
MV/mon

GRUPE DU PORTE-PAROLE

PRIORITE - P 1

Remis au télex à : 15h50

Note BIO(76)304 aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM les Directeurs généraux DG I et X
et à M. Finn Christensen, DG VIII

Objet : Conseil affaires générales

Le Conseil se réunira le lundi, 20 septembre à partir de 10 heures. Le programme des travaux s'établit comme suit :

Rapport Tindemans : Poursuite des discussions

Portugal : Signature des protocoles

A 12h15 le Conseil se réunira brièvement pour approuver formellement le protocole additionnel à l'accord CEE-Portugal et le protocole financier, ainsi que l'accord intérimaire mettant en vigueur de façon anticipée les dispositions commerciales du protocole additionnel (pour un résumé du contenu des deux protocoles, voir Note P - 73 qui vous a été adressée par exprès). Il sera ensuite procédé à la cérémonie de signature. Les deux protocoles et l'accord intérimaire seront signés, pour la Communauté, par MM Van der Stoel, Président du Conseil, et Ortoli, Président de la Commission, pour le Portugal, par M. Jose Medeiros Ferreira, ministre des affaires étrangères. Le protocole financier sera en outre signé par tous les ministres, vu la nécessité d'une ratification parlementaire par chaque Etat membre. La cérémonie de signature sera suivie d'un déjeuner à Val Duchesse.

DIS. A la fin de juillet le gouvernement de M. Soares a annoncé, dans sa déclaration gouvernementale, son intention de demander immédiatement son admission au Conseil de l'Europe ainsi que l'ouverture de négociations en vue de son adhésion à la Communauté. La première demande est déjà partiellement chose faite. En ce qui concerne l'adhésion à la CEE, les portugais sont encore au stade de contacts diplomatiques bilatéraux, p.ex. la visite de M. Medeiros Ferreira en Allemagne au début de septembre et celle que le Président Van Der Stoel fera à Lisbonne ce weekend. Cette phase va probablement durer quelque temps encore, il faut donc s'attendre à ce que le ministre portugais se limite lundi à réaffirmer les intentions de son gouvernement, sans aller jusqu'à déposer une demande formelle.

De son côté, la Commission s'abstiendra avant et après le dépôt de la demande portugaise de tout commentaire pouvant être interprété comme une prise de position sur le fond, ceci afin de ne pas préjuger l'avis formel que la Commission sera appelée à formuler le moment venu, conformément à l'article 237 du Traité. Il y a lieu de préciser toutefois en réponse à des questions que le silence de la Commission est dictée par son rôle institutionnel et ne signifie pas pour autant une attitude négative à l'égard du Portugal. A cet égard, on peut citer à témoin les efforts prodigués par la Commission depuis avril 1974 pour amener la Communauté à apporter son soutien au redressement économique et au rétablissement de la démocratie au Portugal. Fin DIS.

Réunion préliminaire (à 15 heures)

DIS. Les ministres vont notamment évoquer les points suivants :

- COMECON : Echange de vues confidentiel sur la réponse à apporter à la démarche effectuée par le COMECON en février dernier (voir BIO(76)56).
- IRAN : Examen des principaux problèmes soulevés par la proposition de la Commission de négocier un vaste accord de coopération de caractère non-préférentiel avec ce pays (voir BIO(76)81).
- ESPAGNE : Première discussion sur les propositions de la Commission en vue de l'ouverture de négociations avec l'Espagne pour l'adaptation de l'accord commercial de 1970 à la Communauté élargie (voir BIO(76)251).
- TURQUIE : Le Président Van der Stoel et Sir Christopher Soames fera rapport sur les résultats de leur visite à Ankara en vue de préparer la prochaine réunion du Conseil d'Association le 16 octobre en Turquie. Fin DIS.

Elections directes

Le Conseil devrait adopter le texte de la convention pour l'élection du PE au suffrage universel direct. Il est prévu que la signature de cette convention par les ministres en tant que représentants des Etats membres interviennent vers 16 heures.

Droit de la mer : extension des zones de pêche à 200 miles

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande des délégations britannique et irlandaise. Je vous rappelle que le 27 juillet le Conseil avait adopté une déclaration d'intention à ce sujet, par lequel le Conseil s'engageait à décider les modalités d'une action concertée pour l'extension des zones de pêche à 200 miles à la lumière des résultats de la conférence sur le droit de la mer et au plus tard avant le 1er octobre. Conformément aux engagements pris à l'égard du Conseil, la Commission compte la semaine prochaine adopter un ensemble de propositions au Conseil concernant la pêche, à savoir :

- mise en oeuvre de la déclaration d'intention;
- révision de la politique commune de la pêche pour tenir compte à la fois de l'extension des zones de pêche à 200 miles et de la conservation des ressources biologiques de la mer;
- négociations avec les pays tiers sur les droits de pêche réciproques.

(NOTE: Une conférence de presse est envisagée pour le jeudi 23 septembre).

Pour votre information, M. Jens Evensen, le ministre norvégien chargé des questions de droit de la mer et qui a présidé une partie de la dernière session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, sera reçu lundi par Sir Christopher Soames.

3.

CCEI : Poursuite des travaux


Pays du Machrak

Le Conseil adoptera en point A le mandat complémentaire devant permettre à la Commission de reprendre les négociations avec les pays du Machrak.

Ce mandat autorisera la Commission à négocier l'inclusion dans les accords d'un protocole d'une durée de cinq ans, prévoyant pour chacun des pays une aide financière sous forme de prêts de la BEI, de dons, et de prêts spéciaux. Le montant global prévu pour les 4 pays (RAE - Syrie - Jordanie - Liban) est de 300 millions d'UC (selon une répartition approuvée par le Conseil en juillet dernier).

Pourvu de ce nouveau mandat la Commission pourra reprendre incessamment les négociations, avec la RAE, la Syrie et la Jordanie, négociations dont la première phase s'était achevée début février.

Amitiés



M. Santarelli

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 20 septembre 1976
MV/mon

GRUPE DU PORTE-PAROLE
PRIORITE - P 1

Remis au télex à : 15/46

Note BIO(76)304 suite 1 aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM les Directeurs généraux DG I et X
et à M. Finn Christensen, DG VIII

Objet : Conseil affaires étrangères

Portugal

Le Conseil a interrompu ses discussions sur le rapport Tindemans vers 12h30 pour procéder à la signature du protocole additionnel et du protocole financier à l'accord de 1972. Dans leurs déclarations les Présidents Van der Stoel et Ortoli ainsi que le ministre portugais des affaires étrangères, M. Ferreira ont souligné que ces textes se situent dans le cadre du rapprochement politique entre la Communauté et le Portugal. Le Président Ortoli a notamment déclaré :

"Tous ceux pour qui le 25 avril 1974 a marqué pour le Portugal la fin d'un long cauchemar et qui, depuis ce jour historique, ont suivi avec passion, quelquefois avec appréhension, mais toujours avec espoir, la lutte du peuple Portugais pour la consolidation de la démocratie ne peuvent que se réjouir du resserrement des liens entre le Portugal démocratique et la Communauté que nous consacrons aujourd'hui.

Cet approfondissement de nos relations s'inscrit logiquement dans la ligne politique d'un Portugal, conscient d'avoir stabilisé la démocratie fraîchement rétablie, soucieux de restaurer son économie et d'en assurer le développement et désireux de prendre la place qui lui revient parmi les démocraties européennes."

M. Ferreira, de son côté, après avoir constaté que la clause évolutive, qui a permis d'étendre l'accord de 1972 à de nouveaux domaines, a probablement épuisé ces virtualités, a déclaré que son pays entend, le moment venu, présenter sa demande d'adhésion à la Communauté. Pour le gouvernement et la majorité du peuple portugais, démocratie et option européenne, vont de pair. En dehors de l'Europe, le Portugal pourra difficilement faire face aux problèmes découlant de la démocratisation, de la décolonisation et de la transformation des structures économiques et sociales.

DIS. Le Président Van Der Stoel a rendu compte au Conseil des résultats du voyage qu'il vient de faire au Portugal. Il en ressort que le gouvernement portugais ne posera sa demande formelle d'adhésion qu'après la tournée des capitales des Neuf que fera prochainement M. Soares, donc pas avant janvier. Sur le fond, les portugais attachent une importance primordiale au principe de l'adhésion, donc il n'accepteraient pas une association à la grecque, mais ils ne méconnaissent pas les difficultés pratiques et se montreraient souples sur les modalités et le calendrier. Fin DIS.

à suivre

Amitiés


B. Olivi

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 17 septembre 1976
MS/mh

Remis au télex à 17h30

Note BIO(76) 304 (suite 2) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe et à MM. les directeurs généraux DG I et X et à M. Finn
Christensen, DG VIII

ELECTION DU PARLEMENT AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT

Si vous êtes interrogés par les journalistes en ce qui concerne le texte de la convention,
je vous prie de leur rappeler que :

1. pour le background : le Parlement a publié à deux reprises une note d'information que le Porte-Parole a lui-même diffusé, notamment à l'occasion du conseil européen de Luxembourg (avril 1976);
2. pour le Conseil de lundi : c'est au Conseil qu'il appartiendra de faire la publicité souhaitable, dès qu'il aura fixé sa position : il est en effet exclu que le Conseil (et a fortiori la Commission) puisse rendre actuellement public un document interne sur lequel il aura à se prononcer lundi;
3. si comme nous l'espérons, les travaux du Conseil aboutissent et la signature a effectivement lieu lundi après-midi, nous vous ferons parvenir par exprès, le texte de la convention.

Amitiés,


Manuel SANTARELLI

Bruxelles, le 20 septembre 1976
 MV/mh

Remis au télex à 19h30

 Groupe du Porte-Parole

Note BIO(304) suite 3 aux Bureaux Nationaux
 cc. aux Membres du Groupe et à MM. les directeurs généraux D3 I et X et
 à M. Finn Christensen, DG VIII

CONSEIL Affaires Etrangères

Elections directes

Comme prévu, la cérémonie de signature des textes relatifs à l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct, s'est déroulée cet après-midi, en présence d'une délégation du Parlement. Le Président Van der Stoep voit dans la signature de la Convention le franchissement d'une étape décisive dans la voie vers l'unification démocratique de l'Europe. Le Président Ortolani a vu une preuve du dynamisme de la Communauté et la reconnaissance du fait que l'aspiration commune vers la démocratie constitue l'élément essentiel et la justification de la Communauté. Après tout ce qu'on a dit et répété sur la bureaucratie et la technocratie communautaires, il a enfin été décidé de donner la parole aux peuples européens au nom desquels nous prétendons parler, pour qu'ils puissent dire ce qu'ils pensent et ce qu'ils veulent. Après 18 ans d'existence, la Communauté passe au vote, c'est un très grand jour pour l'Europe.

Problèmes dans le secteur de la pêche

La plupart des délégations sont intervenues pour souligner le caractère urgent de ce dossier notamment en ce qui concerne l'établissement de zones économiques de 200 milles et les négociations prévues avec les pays tiers. La Commission a confirmé qu'elle compte transmettre ses propositions sur les aspects externes et internes au Conseil dès le 23 septembre en indiquant les décisions prioritaires à prendre par le Conseil dès sa session des 18 et 19 octobre.

Turquie

Le Président Van der Stoep a rendu compte des résultats de sa visite à Ankara avec Sir Christopher Soames le 6 septembre, en insistant notamment sur le problème de la libre circulation des travailleurs.

Des contacts seront poursuivis avec les Turcs dans le cadre du Comité d'Association pour voir comment éviter l'échec lors de la réunion du Conseil d'Association le 16 octobre. DIS La délégation allemande n'a laissé entrevoir aucune possibilité que la position de la Communauté sur la libre circulation des travailleurs soit modifiée dans les circonstances économiques actuelles fin DIS.

Espagne

Le Conseil a convenu de reprendre ce dossier lors de sa prochaine réunion les 18 et 19 octobre, lorsque le COREPER aura eu le temps d'étudier davantage les propositions de la Commission en vue de l'adaptation de l'accord de 1970.

DIS : Certaines délégations semblent partager les thèses espagnoles sur la nécessité d'un accord plus limité que ne le prévoit la Commission, consistant à étendre l'accord de 1970 à la Communauté élargie moyennant des aménagements mineurs. La Commission estime qu'il faudrait chercher un nouvel équilibre pour tenir compte à la fois des intérêts divergents des Etats membres et du caractère déséquilibré des concessions tarifaires prévues par l'accord de 1970. Fin DIS.

Iran

La Commission a fait un appel aux ministres pour qu'ils se prononcent sur ce dossier et permettent ainsi à la Commission d'ouvrir les négociations avec l'Iran sur les bases proposées dans sa communication du mois de mars.

Amitiés,

B. OLVI


COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

GRUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles, le 22 septembre 1976
MV/mon

PRIORITE - P 1

Remis au télex à : 10h55

Note BIO(76)304 suite 4 et fin aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM les Directeurs généraux DG I et X et
à M. Finn Christensen, DG VIII

Objet : Conseil affaires générales

Voici les derniers résultats du Conseil :

- Relations avec le COMECON

Les ministres ont eu une première discussion, et y reviendront en octobre.

- CCEI

Le Conseil a chargé le Coreper de poursuivre ses travaux à ce sujet, notamment en ce qui concerne les dossiers-clef de la dette et de l'indexation.

- Machrak

Le Conseil a adopté les directives de négociation supplémentaires portant notamment sur la coopération financière avec ces pays. DIS. En ce qui concerne la coopération financière avec Israël, M. Cheysson a précisé que les travaux avancent de sorte que le mandat devrait pouvoir être adopté très prochainement et les négociations conclues avant la fin de l'année, c'est-à-dire en même temps qu'avec les pays du Machrak. Fin DIS.

- Election du Parlement Européen

Il ne nous est pas possible de vous faire parvenir l'ensemble des textes concernant l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct, (Acte portant élection des représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct, comportant 16 articles, ainsi que les annexes concernant les diverses déclarations au P.V. du Conseil) qui ne seront prêts au Conseil que dans la journée de jeudi, en raison de la révision des experts-juristes.

Amitiés

B. Olivi